

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-cinq février précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON

Absents : 3

Stéphane BESSON, Nathalie BULEUX, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

[DEL2026-037 - TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR, SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH en date du 3 février 2026 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 24 février 2026 ;

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs présenté en mars 2025 suite aux créations de postes, aux avancements de grade et promotion interne 2025.

Ce dernier doit également prendre en considération les dossiers proposés à la promotion interne et les avancements de grade 2026 suite à l'avis favorable du Groupe de travail des Ressources Humaines en date du 3 février 2026.

En conséquence, les changements suivants sont proposés aux tableaux des effectifs 2025 présenté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2025 (délibération n° 2025-020).

1. AJUSTEMENT PROMOTION INTERNE 2025 / 2026

- 2025 suite à la non-inscription des agents sur liste d'aptitude :
 - * Suppression d'un poste permanent d'attaché à temps complet
 - * Suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet
- 2026 suite à la constitution de plusieurs dossiers :
 - * Création de 2 postes d'attaché à temps complet
 - * Création d'un poste de rédacteur à temps complet

2. AJUSTEMENT AVANCEMENT DE GRADE 2025 / 2026

- 2025 :
 - * Suppression d'un poste permanent d'ingénieur à temps complet
 - * Suppression d'un poste permanent d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps non complet
 - * Suppression d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet
 - * Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 2026 :
 - * Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

3. CREATION DE POSTES 2025

- * Création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet : Instructeur(trice) du droit des sols (délibération n°2025-067 en date du 08 juillet 2025)
- * Création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet : Assistant(e) juridique (délibération n°2025-068 en date du 08 juillet 2025)
- * Création d'un poste non permanent de rédacteur à temps complet : Conseiller(ère) numérique (délibération n°2025-069 en date du 08 juillet 2025)
- * Création d'un poste permanent de technicien à temps complet : Chargé(e) suivi observatoire et SIG (délibération n°2025-106 en date du 25 novembre 2025)
- * Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet : Chargé(e) d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement technique (délibération n°2025-107 en date du 25 novembre 2025)
- * Création d'un poste non permanent de technicien à temps complet : Agent entretien sentiers (délibération n°2025-112 en date du 16 décembre 2025)
- * Création d'un poste non permanent de technicien principal de 2ème classe à temps complet : Technicien sentiers (délibération n°2025-112 en date du 16 décembre 2025)

4. AJUSTEMENT RECRUTEMENTS / REMPLACEMENTS

- * Suppression d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un poste à temps complet au grade de rédacteur suite au recrutement d'un agent au poste d'Instructeur du droit des sols
- * Suppression d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique territorial suite au recrutement d'un agent de maintenance / déchetterie
- * Suppression d'un poste à temps complet au grade de technicien principal 1ère classe et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite au remplacement d'un agent parti en retraite au chantier d'insertion
- * Suppression d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite au recrutement d'un agent au poste de chargé d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement technique
- * Suppression d'un poste à temps complet au grade d'ingénieur et création d'un poste à temps complet au grade de Technicien principal de 2ème classe suite au recrutement d'un agent au poste de chargé de la forêt et du PCAET
- * Création d'un poste au grade d'adjoint d'animation suite au recrutement d'un agent au poste de technicien déchets qui est détaché sur un grade de technicien principal de 2ème classe
- * Suppression d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un poste à temps complet au grade de rédacteur suite à la réussite au concours et à la nomination d'un agent au 1er avril 2026

Ce qui fait un total de **12 suppressions** et **18 créations** dont 7 nouveaux postes, 3 promotions interne, 1 avancements de grade et 7 ajustements

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18/02/2025
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP Pourvus	Titulaire ETP Pourvus	Non titulaire ETP Pourvus	Vacants ETP
Total général	65	63	54	44	11	9
Secteur administratif	30	29,5	24,8	17,3	7,5	4,7
Adjoint administratif territorial	10	10	8,8	6,8	2	1,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	3	1,8	1,8		1,2
Attaché	7	7	6	3	3	1
Attaché principal	1	1	1	1		
Rédacteur	6	5,5	4,3	1,8	2,5	1,2
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1,9	1,9		0,1
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1	0	0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		
Secteur social	2	1,6	0,8	0,8	0	0,8
Éducateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		
Éducateur de jeunes enfants Classe exceptionnelle	1	0,8				0,8
Secteur technique	32	31,36	27,8	24,8	3	3,56
Adjoint technique territorial	9	8,36	8	7	1	0,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	2	2		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	2	2		
Agent de maîtrise	1	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	4	4	3	3		1
Ingénieur	3	3	2	1	1	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		
Ingénieur Hors classe	1	1				1
Technicien	3	3	3	2	1	
Technicien principal de 2ème classe	3	3	2,8	2,8		0,2
Technicien principal de 1ère classe	3	3	3	3		

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS À JOUR AU 01/03/2026
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP Pourvus	Titulaire ETP Pourvus	Non titulaire ETP Pourvus	Vacants ETP
Total général	71	69,66	59,8	42,3	17,5	9,86
Secteur administratif	33	32,5	27,6	16,1	11,5	4,9
Adjoint administratif territorial	10	10	9,6	6,6	3	0,4
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1	1	1	0	0
Attaché	8	8	6	3	3	2
Attaché principal	1	1	1	1	0	0
Rédacteur	11	10,5	8,1	2,6	5,5	2,4
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1,9	1,9	0	0,1
Secteur animation	1	1	1	1	0	0
Adjoint territorial d'animation	1	1	1	1		
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1	0	0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		
Secteur social	1	0,8	0,8	0,8	0	0
Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0,8	0,8	0,8		
Secteur technique	35	34,36	29,4	23,4	6	4,96
Adjoint technique territorial	12	11,36	11	7	4	0,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	3	2	2	0	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	0,6	0,6	0	0,4
Agent de maîtrise principal	4	4	4	4	0	0
Ingénieur	2	2	2	1	1	0
Ingénieur hors classe	1	1	1	1	0	0
Technicien	5	5	3	2	1	2
Technicien principal de 2ème classe	5	5	3,8	3,8	0	1,2
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité, tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Briand".

Délibération transmise en Préfecture le 11 mars 2026
Publiée le 11 mars 2026